



Convocation envoyée le : 30.04.2019
Membres en exercice : 40 titulaires/3 suppléants
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 30

DELIBERATION 049-2019

L'an deux mille dix-neuf et le 6 mai à 18h30, s'est réuni le Conseil Communautaire à Vaison la Romaine.

ETAIENT PRESENTS : Liliane BLANC, Marie-France BOZZI (Buisson) ; Roger ROSSIN (Cairanne) ; Florence BERTRAND (Crestet) ; Xavier BERNARD, Dany LEFEBVRE (Entrechaux) ; Dany AUBERT (Faucon) ; Frédéric ROUX, Marie-Claire CARTAGENA (Mollans sur Ouvèze) ; Roger TRAPPO (Puyméras) ; Aimé ROBERT, Séverine EYSSERIC (Rasteau) ; Jean-Bernard SAUVAGE, Bernard MAURIN (Roaix) ; Jean-Pierre LARGUIER, Sylvie LAFFONT (Sablet) ; Alain BERTRAND, Jean-Marc BELLUARDO (Saint Romain en Viennois) ; Marie-Claire MICHEL (Saint Roman de Malegarde) ; Thierry GOLIARD, Hélène MEFFRE (Séguret) ; Jean-François PERILHOU, Chantal MURE, Danielle MLYNARCZYK, Robert LIONS (Vaison la Romaine) ; Pierre ARNAUD (Villedieu)

ETAIENT EXCUSES : Roland RUEGG (Brantes) ; Daniel PEYRE (Crestet) ; Gabriel FAYEL (Entrechaux) ; Corinne GONNY (Faucon) ; Danielle GATIGNOL (Puyméras) ; Gilbert ROUGET (Sablet) ; Eric MASSOT (Saint Léger du Ventoux) ; Etienne RENET (Villedieu) ;

ETAIENT ABSENTS : Evelyne VILELA (Cairanne) ; Corinne COLIN, Jean-Pierre COUDERC (Saint Marcellin les Vaison) ; Jean Claude BORDE (Saint Roman de Malegarde) ; Thierry THIBAUD (Savoillans) ; Eric LETURGIE (Vaison la Romaine) ;

OBJET : DEBAT PORTANT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU SCOT PAYS VOCONCES

VU la loi n°2000-1208 relative à la « solidarité et au renouvellement urbains » en date du 13 décembre 2000,

VU la loi n°2010-788 portant « Engagement national pour l'environnement », en date du 12 juillet 2010,

VU la loi n° 2014-366 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, en date du 24 mars 2014

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.121-1 à L.121-14 et R.121-1 à R.121-17 portant dispositions générales communes aux documents d'urbanisme, L.122-1 à L.122-19 et R.122-1 à R.122-14 concernant plus spécifiquement les Schémas de Cohérence Territoriale,

VU l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme,

VU l'arrêté préfectoral n° 50 du 23 janvier 2004 fixant le périmètre du SCOT

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays Vaison Ventoux N°70-2010 en date du 21/07/2010 approuvant le projet de Schéma de cohérence territoriale du Pays Voconces,

VU l'arrêté préfectoral n° SI 2008-20 et 2008-30 du 31/12/2008 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes du Pays Vaison Ventoux aux communes de Brantes, Saint Léger du Ventoux, Savoillans

VU l'arrêté inter-préfectoral n° 2013007-001 du 07/01/2013 portant extension de périmètre de la Communauté de Communes du Pays Vaison Ventoux aux communes de Mollans sur Ouvèze et Saint Roman de Malegarde

VU la délibération n°003-2015 du 2 février 2015 portant prescription de la révision du SCoT Pays Voconces

VU l'article L143-18 du Code de l'urbanisme : Un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article [L. 143-16](#) du code de l'urbanisme sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de schéma.

Monsieur le Président introduit le débat en rappelant qu'il s'agit aujourd'hui d'une phase importante de l'avancée du projet SCOT, nécessitant de débattre du projet de Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCOT.

L'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse qui accompagne la Communauté de Communes Vaison Ventoux dans la révision du SCOT, présente de façon synthétique le projet de PADD qui a été transmis en amont à l'ensemble des membres du conseil et dont un exemplaire est fourni en début de séance à chaque commune.

Il est mis en avant les objectifs poursuivis par le projet de PADD organisés à travers 4 défis :

1/ ORGANISER LE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE AUTOUR DE VAISON-LA-ROMAINE POUR FAIRE PERDURER SON IDENTITÉ DE BASSIN DE VIE RURAL

- 1. Réaffirmer l'existence du bassin de vie de Vaison et garantir l'ensemble de ses fonctions**
 - Conforter le rayonnement et la notoriété de Vaison sur le nord Vaucluse et sud Drôme Baronnies
 - Engager une stratégie volontariste qui rompt avec le modèle passé en accueillant 1830 habitants à l'horizon 2035 et en créant environ 700 emplois pour maintenir une offre d'emploi diversifiée
- 2. Construire un territoire solidaire par une organisation territoriale confortant l'identité de chacun**
- 3. Viser une stratégie d'alliance et de coopération avec les territoires voisins pour être plus visible à l'échelle Régionale**
- 4. Travailler sur les mobilités inter et intra territoriales pour faciliter les coopérations**
 - Mieux connecter le territoire aux grands pôles urbains et infrastructures de transports extérieures
 - Structurer l'offre en Transport en commun
 - Miser sur le développement de l'éco-mobilité

2/ S'APPUYER SUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ POUR PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ AU SERVICE DE SES HABITANTS, DE SES ENTREPRISES ET DE SES VISITEURS.

1. Conforter le bassin d'emploi de Vaison Ventoux en misant sur la qualité et l'innovation

- Faire monter en qualité le moteur résidentiel et touristique
- Maintenir l'équilibre commercial entre centre et périphérie
- Développer et soutenir les filières innovantes
- Structurer une armature des sites économiques, support d'une meilleure attractivité
- Renforcer le rôle et la place de la CCVV pour développer le marketing territorial

2. Offrir une programmation de logements qui répond aux besoins des habitants du territoire et qui respecte l'identité villageoise

- Créer entre 1630 et 1930 logements et viser l'objectif de 90% de résidences principales
- Diversifier le parc de logements pour améliorer le parcours résidentiel
- Réinvestir les cœurs de ville et villages par un objectif fort de diminution de la vacance et de réhabilitation du parc.

3. Promouvoir un urbanisme plus vertueux qui respecte les morphologies urbaines et villageoises

- Réinvestir les cœurs de ville et villages, vecteur de lien social
- Rompre avec l'étalement urbain et la dispersion de l'habitat
- Développer de nouvelles formes urbaines, plus compactes dans la lignée des villages provençaux
- Définir plus d'exigences architecturales et urbaines y compris pour les sites économiques

4. Construire des solidarités inter-villageoises pour développer l'offre de services et équipements allant du résidentiel au touristique

- Faire vivre les centres bourgs par le maintien et le développement des équipements et services
- Faire découvrir le patrimoine remarquable et la nature emblématique aux visiteurs durant toute l'année
- Poursuivre la programmation culturelle diversifiée pour continuer à recevoir un public varié

3/ PÉRENNISER LES RICHESSES ENVIRONNEMENTALES, AGRICOLES ET PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE

1. Consolider la trame verte et bleue, support de biodiversité du territoire

- Protéger et valoriser les réservoirs de biodiversité
- Renforcer la connexion des « cœurs de nature » du territoire
- Garantir un maillage des espaces naturels et aquatiques par la préservation des corridors
- Protéger les cours d'eau et leur ripisylve

2. Les terres agricoles support de l'économie du territoire

- Préserver les terroirs viticoles à fort potentiel qualitatif
- Favoriser la diversification agricole et soutenir les nouvelles pratiques
- Développer et moderniser les systèmes d'irrigations en lien avec le projet des eaux du Rhône
- Limiter l'impact du mitage et des conflits d'usage sur les exploitations agricoles

3. Préserver et valoriser les reliefs forestiers

- Agir pour combiner préservation et territoire vécus de la vallée du Toulourenc et des sommets
- Concilier les fonctions écologiques et économiques de la forêt

4. Réaffirmer la qualité de vie à travers le respect des paysages et du patrimoine

- Maintenir l'identité des grands ensembles paysagers, support d'attractivité du territoire
- Maîtriser l'évolution des silhouettes villageoises sur un territoire aux multiples co-visibilités
- Reconnaître et valoriser le patrimoine local
- Requalifier les entrées de villes

4/ ENGAGER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGÉTIQUE DE VAISON VENTOUX, COMME UN AXE DE MOTEUR DE CROISSANCE

1. Offrir un cadre de vie sécurisant à la population

- Composer avec la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels
- Assurer un développement territorial en faveur de la qualité de l'air et limitant les nuisances sonores
- Continuer la lutte contre les pollutions industrielles et agricoles

2. Aménager le territoire en adéquation avec les ressources locales

- Economiser la ressource en eau et préserver sa qualité dans une perspective de changement climatique
- Garantir le fonctionnement et la qualité du réseau hydrographique
- Exploiter les matières premières dans le respect des enjeux environnementaux
- Mettre en œuvre une politique volontariste de gestion et de valorisation des déchets
- Permettre le développement du territoire au regard de la capacité de ses réseaux

3. S'inscrire dans l'objectif régional de transition énergétique

- S'engager dans un parti d'aménagement plus vertueux pour réduire la dépendance énergétique des ménages
- Renforcer le développement des énergies renouvelables par le soutien aux initiatives innovantes

4. Conforter l'art de vivre sur Vaison Ventoux

Synthèse des débats :

- L'organisation globale du document, les 4 défis et les objectifs affichés ne sont pas remis en cause par les élus présents.

Notamment :

- **Les objectifs démographiques prévoyant un accueil de 1830 habitants en 15 ans**
 - **La création de 1900 logements dont 90% de résidences principales pour l'accueil de cette population nouvelle**
 - **La création de 800 emplois nécessaires à l'attractivité des populations actives**
 - **L'armature territoriale en 4 strates :**
 - Vaison Ville Centre
 - Les pôles de rayonnements (4 communes)
 - Les villages collinaires (11 communes)
 - Les villages du Toulourenc (3 communes)
 - **Un développement des formes urbaines permettant de diviser par deux la consommation de l'espace**
 - **La préservation des paysages, des espaces naturels et agricoles et des ressources naturelles**
 - **Les objectifs de transition énergétique notamment en matière de production d'énergie renouvelable et de mobilité**
- Certaines remarques ont cependant été formulées :

Principalement :

- Concernant le taux de 90% de résidences principales de l'ensemble des logements nouvellement créés, cet objectif apparaît nécessaire mais ambitieux. L'objectif n'est pas remis en cause mais imposera probablement, au-delà de la réglementation en matière de document d'urbanisme, une intervention publique directe en matière de maîtrise du foncier et de construction de logements.
- Concernant les objectifs de densité, sans les remettre en cause, il est demandé que les contraintes locales, notamment dans des espaces à caractère montagnoux, puissent être prises en compte, permettant une forme de modulation de ces objectifs.
- Concernant les logements sociaux, une commune indique que son conseil municipal sera opposé à l'objectif fixé pour chaque commune de produire 15% de logements sociaux.
La commune étant la seule à exprimer le rejet de cet objectif, il sera maintenu.

- Concernant le confortement du bassin d'emploi, les sites identifiés comme espaces économiques visant à conforter l'activité viticole doivent permettre l'accueil des activités visant à conforter les activités agricoles de façon plus générale.

Cette remarque est approuvée par l'ensemble des présents et sera intégrée au document.

- La cartographie présentant les des solidarités inter-villageoises ne positionnent pas correctement certain hameau.

Ces erreurs doivent être corrigées dans le document

- D'une manière générale il est souligné que le document est ambitieux et la mise en œuvre d'un bon nombre d'objectifs repose sur l'engagement d'un certain nombre d'acteurs, notamment les communes qui pourront s'investir dans la limite de leurs capacités financières qui sont aujourd'hui en baisse.

La séance se conclut après le rappel des prochaines étapes et des échéances calendaires, notamment un arrêt du SCOT au mois de septembre 2019.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé du Président,

PREND ACTE de la présentation du débat portant sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCOT Pays Voconces

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

**Le Président
Jean Pierre LARGUIER**

